

rement dans les temps de pénitence comme les Quatre Temps et des temps de prières comme les retraites.

“Il n'est pas nécessaire de prouver ici que la danse n'est pas permise; les Pères missionnaires l'ont fait avec des arguments et des preuves qui sont hors de doute. Un catholique qui veut “vivre sa foi” doit d'abord se soumettre à l'enseignement de l'Eglise.”

A l'assemblée de la commission de police, tenue à Woonsocket, le 11 juillet 1913, une requête de M. Zénon G. Dastous, demandant un permis pour la danse à l'Oval Clinton, pendant les mois de juillet, août et septembre, a été reçue, mais le permis n'a pas été accordé, et il fut décidé de demander à M. Dastous de retirer sa requête.

Madrid, 28 juillet, même année.—Le journal *Imparcial* dit que les membres de la vieille aristocratie de Cadix ont refusé l'invitation du cuirassé américain “Illinois” qui les priait d'assister à un bal donné à bord du cuirassé actuellement dans ce port.

A Genève, plusieurs hôteliers suisses ont fait placarder dans leurs établissements des avis défendant les danses américaines, par suite des plaintes formulées par des